



## DECLARATION DU REPRESENTANT DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Excellence Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord exprimer mes condoléances à la communauté du TCA et aux familles de Stefan OTT et ROB Wensley. Que leur mémoire soit honorée ; que leurs âmes reposent en paix

La République centrafricaine est fière de s'exprimer aujourd'hui pour le 10ème anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes (TCA). Nous nous joignons à la déclaration faite par le groupe africain.

Nous remercions l'État hôte, la Suisse, pour avoir organisé cette conférence et le secrétariat du TCA pour le programme de parrainage qui a rendu possible notre participation. Nous souhaitons la bienvenue au **Malawi et à la Gambie** dans la grande famille du TCA et encourageons tous les États et les fabricants d'armes à adhérer au traité.

Le TCA représente un tournant historique en tant que premier traité multilatéral contraignant destiné à éliminer le commerce illégal des armes. Il symbolise et incarne notre engagement collectif pour prévenir et éradiquer le commerce illicite des armes et le détournement.

La République centrafricaine approuve fermement le thème choisi sur le rôle de la coopération entre institutions pour une mise en œuvre efficace du TCA. Elle félicite la présidence de la Roumanie et lui apporte son plein soutien pour toutes ses contributions importantes et positives.

**La coopération entre institutions est au cœur de nos efforts. Elle est le point de départ de l'universalisation du Traité qui prône la transparence et l'échange d'information au niveau national en addition de la prise en compte du rôle et de l'importance de la société civile.** Plus nous sommes nombreux à échanger et à prendre ensemble notre responsabilité dans la mise en œuvre du TCA, plus nous serons efficaces pour prévenir le commerce illicite des armes. Pour optimiser ces efforts, nous devons intégrer pleinement les recommandations de renforcement de cette coopération.

Nous exhortons tous les États à adopter des pratiques cohérentes entre les agences, favorisant la transparence et l'imputabilité.

La République centrafricaine exprime sa gratitude pour le support du Fonds d'affectation volontaire (VTF). Elle a aujourd'hui mis en place la loi sur le régime des armes à feu conformément au TCA incluant également des dispositions sur la violence sexiste, la parité et le marquage des armes. Le mois prochain, en collaboration avec le RECSA et l'Union Africaine, elle lancera et célébrera le mois d'amnistie dans le cadre de l'Agenda 2063 visant à **"faire taire les armes d'ici 2030"**.

Nous soulignons aussi l'importance cruciale de l'assistance internationale pour la mise en application du TCA, particulièrement dans les contextes fragilité étatique, car elle aide les États à se renforcer et à remplir leurs obligations selon le Traité.

Nous appelons à la poursuite de la mobilisation de ressources pour supporter ces démarches et nous remercions les partenaires tels que l'UNODA, l'UNIDIR, l'UNREC, le RECSA, Small Arms Surveil et Arms Tracker pour leurs assistances.

Alors que nous célébrons le 10e anniversaire du Traité sur le commerce des armes (TCA), il est essentiel de souligner son importance dans le contexte de la crise en République centrafricaine.

En 2013, la République centrafricaine a été plongée dans une crise militaro-politique majeure, avec la prise du pouvoir par une coalition rebelle Séléka. Cette instabilité persistante a entraîné des conséquences dévastatrices pour le pays et ses habitants.

Le TCA, entre en vigueur en 2013 (il y a dix ans), joue un rôle crucial dans la prévention de telles crises. Il régule le commerce international des armes conventionnelles, de petits calibres aux navires de guerre, et vise à prévenir et à éradiquer le commerce illicite d'armes et à prévenir leur détournement.

Il y a 10 ans par la résolution 2127 du conseil de sécurité des Nations Unies un embargo sur les armes a été décrété à l'endroit de la république centrafricaine ; 10 ans après par la résolution 2745 l'embargo sur les armes est levé en république centrafricaine. Nous sommes sorties de l'embargo grâce à la mise en œuvre du TCA dont les obligations ont été transposées dans la loi nationale sur le régime des armes à feu. Reste à fournir des efforts dans les contributions financières et nous en sommes très conscient.

Un contrôle efficace du commerce des armes aide à prévenir l'escalade des conflits et à promouvoir la paix et la stabilité. Nous réaffirmons notre engagement en faveur du TCA et envers la paix et la sécurité internationales. La République centrafricaine est déterminée à coordonner toutes les institutions nationales et travailler avec tous les États parties pour réaliser la vision du TCA : **UN MONDE EXEMPT DE COMMERCE ILLICITE DES ARMES.**

Je vous remercie.